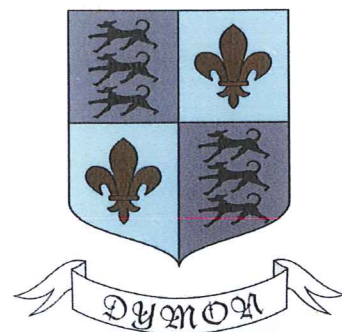


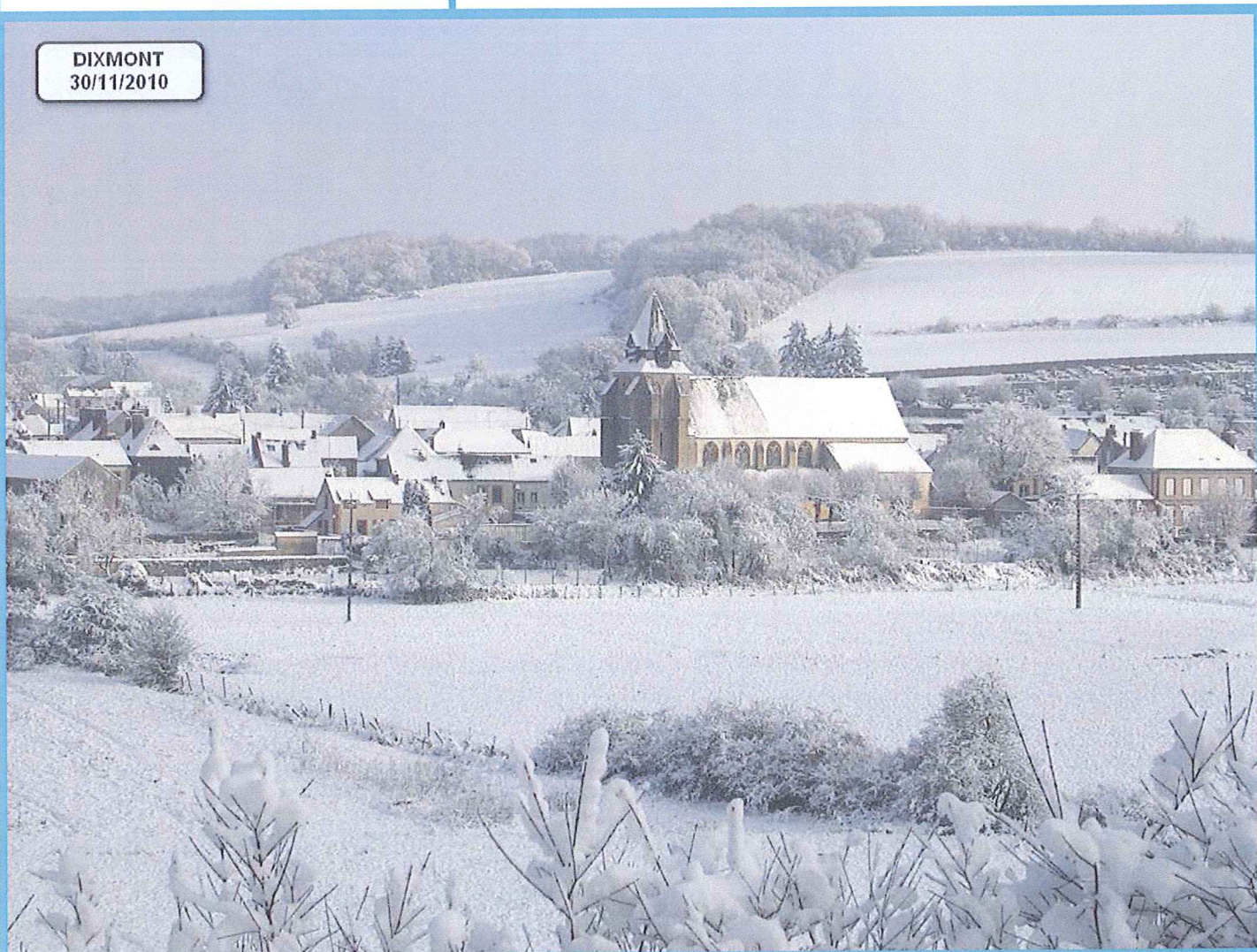
La source de DYMOR

BULLETIN
MUNICIPAL
n° 30

Février 2011



DIXMONT
30/11/2010



Editorial

Mesdames, Messieurs,

L'équipe municipale s'est remise en marche avec une partie de nouveaux conseillers. Sans perdre de temps les nouveaux membres du conseil ont pris leurs fonctions et les commissions communales se sont mises en place dans la continuité naturelle, mais aussi en apportant beaucoup d'idées nouvelles.

Le conseil municipal se réunit à un rythme soutenu afin d'informer les nouveaux entrants. Plusieurs grands chantiers sont en réflexions et d'autres sont actuellement en cours de réalisation. (plan local d'urbanisme, réfection de l'église, deuxième tranche d'éclairage public, sécurité routière, intercommunalité, salle des fêtes, etc...)

Dans la présentation de sa réforme des collectivités locales, le gouvernement affirme vouloir simplifier leur fonctionnement, renforcer la démocratie locale, adapter l'organisation des territoires, tout en renforçant les acquis de la décentralisation.

Qui pourrait être contre ces objectifs ? Mais le fonctionnement complexe du système implique une analyse fine des conséquences d'une réforme quelle qu'elle soit. C'est pourquoi Dixmont et les communes voisines mènent à bien la réflexion intercommunale avant que les services de l'Etat ne le fassent à leur place.

En cette période de crise, où l'avenir de certains financements par l'Etat est de plus en plus incertain, nous devons plus que jamais rassembler nos efforts et être encore plus vigilants sur nos dépenses, notamment de fonctionnement. La maîtrise des impôts locaux restant l'une de nos priorités, des choix importants sont donc sûrement à venir.

La notion de service public sur la commune nous semble, à toute mon équipe et à moi-même essentielle, alors nous vous demandons à toutes et à tous de venir vers nous en cas de besoin.

D'autre part, je tiens à vous demander d'être le plus vigilant possible à l'égard de vos voisins, des personnes âgées et des plus nécessiteux et d'informer si besoin votre mairie ou la gendarmerie si vous remarquez des changements de comportements. (volets qui restent fermés, voitures qui rodent etc...)

Notre commune a été victime de vols et de vandalismes. En effet dans la nuit du 13 au 14 janvier 2011, des individus ont sectionné les câbles d'alimentation d'éclairage public sur 5 lampadaires, rue de la Porte du Bois et rue du Colombier et ont dérobé une partie du câble les reliant, coût important de réparation pour notre commune non pris en charge par les assurances, alors soyons tous vigilants. Si nous nous apercevons de choses anormales, il faut impérativement prévenir la gendarmerie, car nous préférons de loin investir ailleurs que pour réparer les dégradations comme ceux que nous avons subis ci-dessus mais aussi la réparation régulière des vitraux de l'église.

Je vous demande également un peu plus de civisme, respecter les autres, c'est se respecter soi-même, alors de grâce laissez les passages piétons et les trottoirs aux piétons, attention aux déjections canines c'est la propreté de notre village, pensez à nos enfants en respectant la vitesse, la circulation, je compte sur vous pour rendre notre village et toute notre commune encore plus accueillante.

Vous trouverez un complément dans ce bulletin qui vous présentera quelques échantillons de montres DIXMONT.

Eh oui des montres DIXMONT, fabriquées en Chine, qui emportent le nom de notre village par delà les frontières.

Je vous laisse découvrir l'incroyable histoire, mise à jour par le Syndicat d'Initiative de Dixmont.

Pour terminer, je vous souhaite à toutes et à tous que cette fin d'hiver nous amène le soleil de printemps tant attendu.

Le Maire, Marc BOTIN

CALENDRIER DES ANIMATIONS DE JANVIER A JUIN

Samedi 16 et dimanche 17 avril à la salle des fêtes

« CAP A L'OUEST »

Pièce de théâtre jouée par la troupe « les Saltimbanques de Rousson »
Comédie en trois actes écrite par Annie BLANC

Entrée gratuite

Dimanche 17 avril

RANDONNEE équestre, pédestre et VTT

Départ à 8 heures
Terrain de sports

(sortie de DIXMONT en direction de JOIGNY)



Dimanche 22 mai à 16 heures à l'église

Chorale de la MJC de SENS
« LE CHŒUR'SON »
composée de 40 choristes

Concert gratuit

Mardi 21 juin

20 heures à l'église
concert gratuit par la chorale de Cerisiers
NOTES EN OTHE

Parade dans les rues du village avec deux musiciens
(accordéonniste et violonniste) suivi d'un concert,
rue d'Eichtal (face au bar)



Animations dixmontoises

Les Petits chanteurs de l'Etoile enchantent l'église



Les petits chanteurs de l'Etoile ont donné un concert de qualité, devant un public nombreux, le samedi 25 septembre, dans notre église.

La manécanterie des petits chanteurs de l'Etoile a été fondée en 1948 par le frère André, professeur au collège Thénard, composée à l'origine des garçons du collège. Elle s'est ouverte, d'abord, aux voix d'hommes, puis avec la mixité du collège, aux voix de filles.

La chorale est aujourd'hui indépendante du collège et est également ouverte aux voix de femmes.

Les petits chanteurs de l'Etoile regroupent trois chœurs : les enfants, les femmes et les hommes, qui selon les morceaux et les œuvres abordés, chantent séparément ou ensemble.

Ils interprètent un répertoire composé de musique sacrée, de chants comme : les sept comptines des oiseaux, des chants corses ou de contes.

Les petits chanteurs de l'Etoile vont d'église en église porter le témoignage vivant des splendeurs de la musique religieuse.

SALON D'AUTOMNE

Cette année, la municipalité a voulu élargir le salon d'automne aux personnes extérieures de Dixmont, dans un large périmètre.

Il réunissait 24 exposants, répartis dans la salle des fêtes et dehors.

Le choix ne manquait pas : tableaux de l'atelier de peinture de Dixmont, tableaux, photos et articles personnalisés, article d'Amérique du Sud, diffuseurs d'huiles essentielles, ardoises décorées, objets en bois, modèles réduits en bois, bijoux magnétiques, abat-jour et pied de lampes, articles en bois et tissus, produits bio et de bien-être, article de mode et d'accessoires (chapeaux), encadrement d'art, couturière décorative, miel et produits dérivés, cartes de vœux, loisirs créatifs, mosaïque et bagues en résine, cosmétique et huile d'argan, loisirs créatifs, peinture sur verre ainsi que les enfants du regroupement pédagogique Dixmont-Les Bordes qui exposaient leurs dessins.



FETE DE LA BIERE

Le dimanche 3 octobre, la société HEXAGONE, dont le siège social est à Dixmont, organisait la fête de la bière.

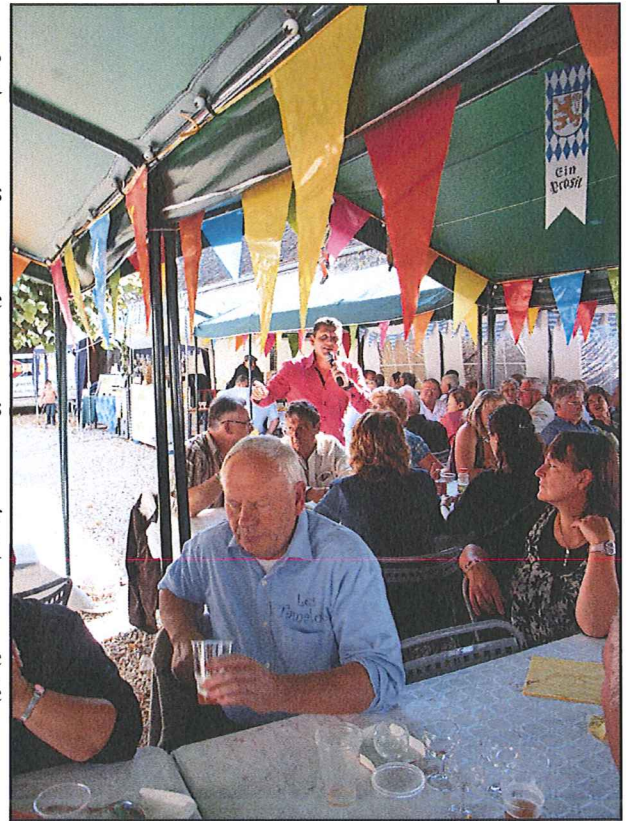
Deux brasseurs faisaient découvrir leurs différentes bières.

Cent vingt personnes ont dégusté la choucroute préparée par Hexagone.

Ce moment est l'occasion de retrouver les habitants du village pour échanger.

Pendant le repas, l'animateur nous a fait voyager dans le temps à travers la chanson. L'ambiance et le soleil étaient de la partie.

Ce nouveau salon d'automne était vraiment une réussite et les exposants, très contents, nous ont donné rendez-vous pour l'année prochaine.



MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le jury du concours communal des maisons fleuries a sillonné les rues de Dixmont et des hameaux à la découverte des plus beaux massifs, balcons et façades pour l'année 2010.

75 participants se sont répartis comme suit :

Catégories maisons : 59

M et Mme LEQUIEN Noël
avec 45 points

Catégories façades : 10

M et Mme DUBOSCQ Jean-Pierre
avec 32 points

Catégories fermes : 6

M et Mme BOURSEILLER Daniel
M et Mme STEFEN Michel
ex-quo avec 22 points



Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à ce concours.

La commune et le CCAS organisaient le repas des aînés, le dimanche 21 novembre

Instant privilégié pour les anciens de Dixmont de plus de 72 ans que le repas offert, pour la deuxième année, par la commune et le comité communal d'action sociale.



Quarante convives et leur conjoint ont régalé leurs papilles avec le repas concocté par le traiteur Bruno LALHIER. Le maire, les adjoints et le conseil municipal étaient présents.

Sur les airs de notre accordéoniste, Monsieur BOUCHEZ, certains ont dégourdi leurs jambes, d'autres ont chanté les chansons des années passées.

Notre maire a révélé ses talents de chanteur.

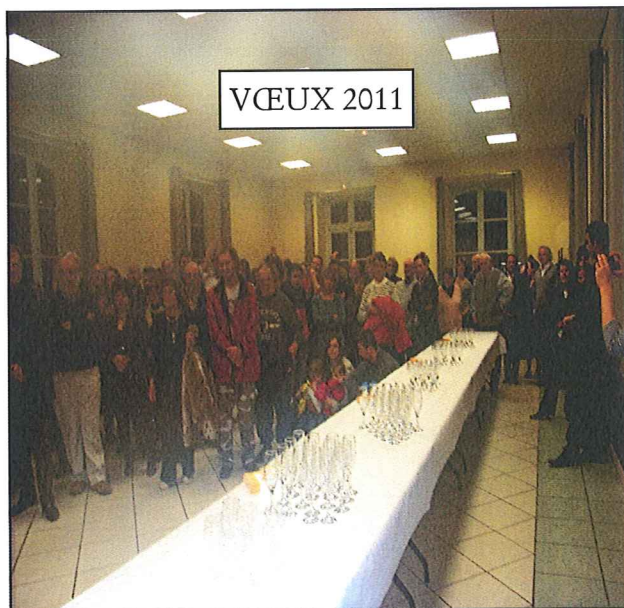


Les histoires allaient bon train comme il se doit quand on est en bonne compagnie.

Nos aînés sont repartis enchantés de cet agréable moment de convivialité qui leur a fait revivre des instants joyeux de leur jeunesse.

Le conseil municipal et le CCAS souhaitent vous retrouver en aussi bonne forme le dimanche 27 novembre 2011.

La décoration des tables, sur le thème de l'automne, a été réalisée par une fleuriste, conseillère municipale. Nous la remercions pour ce joli travail.



De très nombreux habitants et représentants de la vie associative de Dixmont se sont retrouvés autour du maire, Marc BOTIN et du conseil municipal, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.

En toute simplicité, Marc BOTIN a insisté sur le travail des employés municipaux, de leur dévouement surtout pendant la période neigeuse. Il a rappelé l'importance des syndicats intercommunaux avec la commune de les Bordes (syndicats des eaux et le regroupement pédagogique).

Il a annoncé la création d'un comité des fêtes et la venue d'une nouvelle association pour une activité de paint-ball.

Après des vœux pour une année d'échange, de partage et d'humanisme, Marc BOTIN a invité toute la population à lever le verre de l'amitié et partager les amuse-bouches préparés bénévolement par Monsieur Patrick

Echos de la mairie

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 septembre 2010

AVENANT A L'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE :

Marc BOTIN rappelle qu'un crédit de trésorerie est ouvert pour la somme de 32 000 euros et que pour les besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ouverture de crédit d'un montant de 48 000 euros supplémentaire.

Le taux d'intérêt EONIA + 1.01 % (EONIA est fluctuant. Il était à 0.36 % le jour de la proposition de DEXIA).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par DEXIA CLF BANQUE décide à l'unanimité l'avenant au contrat.

MODIFICATION DE CREDITS :

Suite à la vente de l'imprimante au Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais pour la somme de 100 euros, il convient de modifier les crédits comme suit :

Chapitre 24 Recette d'investissements	
article 775	+ 100 00 €

Le conseil accepte à l'unanimité l'ouverture de crédits pour un montant de 100.00 €

TARIFS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM :

Marc BOTIN informe le conseil municipal que le columbarium est installé dans le nouveau cimetière. Il convient donc de fixer les tarifs du cimetière comme suit :

Colombarium (cases sur le monument) :

* 15 ans : 400 euros

* 30 ans : 700 euros

Cavurnes (emplacement de type concession) :

* 15 ans : 150 euros

* 30 ans : 280 euros

Concessions :

* 30 ans : 120 euros

Toutes ces concessions seront renouvelables

Jardin du Souvenir :

Le tarif du droit d'inscription de la gravure sur les plaques réservées à cet effet est de 50 euros.

A compter du 1^{er} octobre 2010, les encaissements des concessions du cimetière et du columbarium seront versés intégralement sur le budget communal.

AFFAIRES DIVERSES :

MUSIQUE EN OTHE

Marc BOTIN informe que nous avons reçu au mois de juillet de l'association « MUSIQUE EN OTHE » de Cerisiers, une lettre de remerciement pour le versement de la subvention pour un montant de 50 euros.

DOSSIER BATTISTEL :

Marc BOTIN informe le conseil municipal d'un courrier de M. BATTISTEL reçu en avril 2010 et d'une réponse apportée en juillet dernier. Le conseil municipal en prend connaissance. M. BATTISTEL demande l'acquisition du terrain contigu à sa maison, non concerné par les buses où sont plantés des thuyas, ainsi que la location du terrain situé à l'arrière de son bâtiment.

Ne pouvant pas statuer sur ce dossier actuellement, le conseil municipal décide néanmoins d'autoriser M. BATTISTEL à tailler les thuyas.

Marc BOTIN informe que M. BATTISTEL souhaite s'occuper du terrain de football. Un rendez-vous sera pris avec lui pour connaître ses intentions. Il a également proposé son aide pour s'occuper des jeunes.

DIVERS :

- Marc BOTIN informe qu'un primeur a demandé s'il pouvait s'installer, place de la fontaine, le mercredi matin. Le conseil municipal a refusé cette proposition car M. BETHMOND vient tous les dimanches depuis des années.

- Les 18 et 19 septembre ont lieu les journées du patrimoine. L'église a été très peu fréquentée, environ une vingtaine de personnes seulement.

- Marc BOTIN informe que courant septembre, un camion de la société SITA qui collecte les ordures ménagères, a endommagé un poteau électrique, sur lequel une lampe de l'éclairage public est posée. La société DRTP a effectué les travaux de repose de la lampe. La société envoie un devis de réparation pour l'assurance.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2010

Suite aux élections municipales complémentaires des 17 et 24 octobre 2010, M. Marc BOTIN, adjoint au Maire, déclare, élus et installés dans leur fonction en application de l'article 2122-17 du CGCT, les membres du conseil municipal suivants : DUMAREY Philippe, PIERRET Jean-Claude, SIMON Denise, CHICANNE Maryse, JARDIN Marie-Joseph, GRILLY Fabrice.

Marc BOTIN donne la parole à Annie CHICOUARD, doyenne d'âge, pour procéder à l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

Annie CHICOUARD, présidente, rappelle les articles du CGCT concernant les modalités de l'élection du maire.

Annie CHICOUARD désigne deux assesseurs. La présidente demande s'il y a des candidats au poste de Maire. Marc BOTIN se présente et est élu au premier tour avec 14 voix pour et un bulletin blanc

Monsieur Marc BOTIN est proclamé Maire et installé dans ses fonctions.

ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire trois d'adjoints.

Toutefois, Mesdames Annie CHICOUARD actuellement deuxième adjoint et Monique MOLLENS actuellement troisième adjoint sont maintenues à leurs postes respectifs par décision unanime du conseil municipal. Ce dernier procède ensuite à l'élection du premier adjoint.

Marc BOTIN demande s'il y a des candidats au poste de premier adjoint. Madame Marie-Nicole NEUGNOT se présente. Le Conseil Municipal a élu au 1^{er} tour de scrutin par 14 voix pour et un bulletin blanc Marie-Nicole NEUGNOT.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les indemnités du maire et des adjoints suivant la délibération du 16 mars 2008 comme suit :

Taux en pourcentage de l'indice 1015 conformément au barème fixé par l'article L 2123-23 du CGCT pour le Maire : 31.00 %

Taux en pourcentage de l'indice 1015 conformément au barème fixé par l'article L 2123-24 du CGCT pour le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints : 8.25 %

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

DELEGATION DE SIGNATURES

Selon la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 et l'article L2122-22, article 4, du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation de signature au Maire :

Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE DROIT DE PREEMPTION

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire, à signer les documents relatifs au droit de préemption urbain reçus en mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur CHICOUARD Henri est arrivé en cours de séance. La procuration donnée à madame Annie CHICOUARD est annulée.

ELECTION DES DELEGUES DES SYNDICAT INTERCOMMUNAUX

Suite aux élections municipales complémentaires des 17 et 24 octobre 2010, les délégués titulaires et suppléants des syndicats sont à remplacer.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a élu un délégué titulaire en remplacement de Madame LOPES Michèle, démissionnaire.

Titulaire : Monsieur Jean-Claude PIERRET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

Le conseil municipal a élu des délégués titulaires en remplacement de Mesdames LOPES Michèle et BOURSEILLER Jocelyne, démissionnaires.

Titulaires : Monsieur Marc BOTIN et Madame Marie-Joseph JARDIN

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE DU SENONAI

Le conseil municipal a élu un délégué suppléant en remplacement de Monsieur MELLET Bernard, démissionnaire.

Titulaire : Madame Michèle LOPES
Suppléant : Monsieur Henri CHICOUARD

SYNDICAT MIXTE POUR LES ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal a élu un délégué suppléant en remplacement de Monsieur FRANCOIS Jacques, démissionnaire.

Suppléant : Denise SIMON

SYNDICAT POUR L'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE VILLENEUVE SUR YONNE

Le conseil municipal a élu deux délégués titulaires et un délégué suppléant en remplacement de Madame LOPES Michèle et Monsieur FRANÇOIS Jacques démissionnaires, ainsi que Monsieur VASSARD Jean-Luc qui démissionne du poste de suppléant et postule comme titulaire.

Titulaires : Jean-Luc VASSARD, Philippe DUMAREY
Suppléant : Fabrice GRILLY

SYNDICAT DE LA GENDARMERIE

Le conseil municipal a élu un délégué titulaire en remplacement de Monsieur MELLET Bernard, démissionnaire.

Titulaire : Henri CHICOUARD

SYNDICAT DU RU DE SAINT ANGE

Le conseil municipal a élu un délégué titulaire en remplacement de Madame LOPES Michèle, démissionnaire.

Titulaire : Jean-Claude PIERRET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission de Nicole VASSARD, le conseil municipal nomme trois délégués, en plus du Maire, Marc BOTIN :

Délégués nommés par le conseil municipal : Denise SIMON, Marie-Nicole NEUGNOT, Marie-Joseph JARDIN

AFFAIRES DIVERSES

COMMISSIONS

Marc BOTIN rappelle que les membres des commissions communales seront désignés à la prochaine réunion du conseil municipal. Des commissions élargies existent, il s'agit de :

⇒ Communication et bulletin municipal, Marc BOTIN s'excuse auprès des membres hors conseil de ne pas avoir été convoqués à la dernière réunion.

⇒ Environnement

⇒ Commerce et artisanat

D'autres commissions pourront être élargies.

INTERCOMMUNALITE

Marc BOTIN rappelle que dans le cadre du projet de l'intercommunalité, deux délégués étaient nommés, madame Michèle LOPES et moi-même. Suite à la démission de celle-ci, monsieur Fabrice GRILLY est désigné et représentera la commune.

Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, une commission de travail sera créée.

RECENSEMENT AGRICOLE

Une campagne de collecte d'informations du recensement agricole se déroule de septembre 2010 à février 2011.

Ce recensement permettra de préciser l'évolution de l'activité agricole, de décrire les cultures, les superficies cultivées et les cheptels. Il donnera des éléments en terme de diversification pratiquée dans les exploitations agricoles comme la transformation des produits de la ferme, le tourisme vert.

REMERCIEMENT DES ASSOCIATIONS

Marc BOTIN informe que nous avons reçu deux lettres de remerciement. La première, en date du 25 octobre de l'Association Sportive et Culturelle de Dixmont. La deuxième, en date du 28 octobre de la Société Protectrice des Animaux pour la subvention allouée par la commune.

MENU DU REPAS DES PERSONNES AGEES

Le conseil décide à l'unanimité de remplacer sur les menus pour le repas des personnes âgées « les enseignants » par « les employés communaux pour le travail accompli » dans l'organisation de cette animation.

Toutefois, le conseil remercie les enseignants, qui font élaborer par les enfants, les calendriers.

REMERCIEMENT

Marc BOTIN informe avoir demandé à monsieur Henri CHICOUARD d'organiser le travail du personnel communal technique. Ce dernier ayant accepté, Marc BOTIN le remercie.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2010

Monsieur le maire précise que les modifications de crédits ne feront pas l'objet d'une délibération et sont donc supprimées de l'ordre du jour.

INTERCOMMUNALITE :

Marc BOTIN explique qu'avant fin 2012, toutes les communes devront adhérer à une Communauté de Communes. Après cette date, le préfet pourra obligatoirement rattacher notre commune à une Communauté de Communes.

Monsieur le Maire explique, que lors la dernière réunion de l'intercommunalité du 15 novembre, toutes les communes qui souhaitent adhérer à la Communauté de Communes du Villeneuveien doivent soumettre au Préfet une proposition de mise en place du périmètre intercommunal comme suit :

Les communes de ARMEAU, BUSSY LE REPOS, Les BORDES, CHAUMOT, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON et VILLENEUVE/YONNE ont entrepris depuis plusieurs années un travail de réflexion sur la création d'une communauté de communes (EPCI).

Il s'est dégagé de ces rencontres l'ébauche de statuts qui devront être rediscutés dans un 2^{ème} temps, mais qui aujourd'hui laissent apparaître en compétences obligatoires :

L'aménagement de l'espace avec la mise en place d'un SCOT (*Schéma de Cohérence Territorial*)

Le développement économique qui pourrait envisager une zone artisanale d'intérêt communautaire et en compétence optionnelle :

La protection et mise en valeur de l'environnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, soit 14 voix, des membres présents :

D'approuver le projet d'un périmètre de communauté de communes regroupant ARMEAU, BUSSY LE REPOS, Les BORDES, CHAUMOT, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON et VILLENEUVE/YONNE

De soumettre ce périmètre à Monsieur le Préfet afin qu'un arrêté de délimitation de périmètre soit pris.

MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC :

Marc BOTIN explique que par délibération en date du 30 mars 2010, le conseil municipal a décidé la rénovation de 24 points d'éclairage public dans les hameaux et autorisé le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Villeneuve sur Yonne la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage. La convention a été signée en date du 26 avril 2010.

Or, il est nécessaire d'étendre le réseau d'éclairage public avec la pose d'un luminaire à Grange Pourrain. Pour des raisons budgétaires, Monsieur le Maire propose de réduire à 19 le nombre de luminaires prévus dans les hameaux.

Des nouveaux devis ont été établis pour les deux opérations soit de 19 luminaires en rénovation dans les hameaux et un luminaire supplémentaire à Grange Pourrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ⇒ confirmer la pose de 20 luminaires au total pour un montant de 13 400 € H.T.
- ⇒ demander au SIE de Villeneuve sur Yonne une subvention de 50 % sur le montant H.T
- ⇒ autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe modifiée correspondante.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL :

Marc BOTIN expose au conseil municipal la mise à disposition d'un local communal à l'association Multi Sports de DIXMONT-LES BORDES situé « rue de la Porte du Bois ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'établissement de la convention et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES PAR LES ASSOCIATIONS ET LE REGLEMENT D'UTILISATION :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'occupation de la salle des fêtes par les associations à titre gracieux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'établissement de la convention et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

RECENSEMENT 2011 :

Le maire indique au conseil municipal que les opérations de recensement seront effectuées dans notre commune en début d'année 2011.

Le découpage de la commune se fera en deux zones : le bourg et les hameaux.

Le maire propose de nommer comme agent coordinateur Mme Gisèle EVEZARD et agents recenseurs Mesdames Nathalie BAILLEUL (le bourg) et Véronique QUIMBRE (les hameaux).

REGIME INDEMNITAIRE :

Marc BOTIN propose de reconduire les Indemnités d'Administration et de Technicité des employés communaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer au profit du personnel titulaire, pour 2011, l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2011.

CESSION TERRAIN :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Stéphane BATTISTEL pour l'achat de la parcelle cadastrée section G 2098, d'une superficie de 284 m2, attenante à sa propriété au 12 rue de la porte du Bois..

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de vendre cette parcelle au demandeur pour le prix de 1 522.24 € et charge le Maire des formalités afférentes à ce dossier, notamment la signature de l'acte.

COMMISSIONS COMMUNALES :

Le conseil municipal décide de la création de commissions communales et de la désignation de ses membres.

La liste des membres de ces commissions est consultable en mairie.

COMITES CONSULTATIFS :

Le conseil municipal décide d'ouvrir certaines commissions communales à des personnes volontaires hors conseil, en créant des comités consultatifs au sein de ces commissions et en désignant ceux qui ont souhaité participer à ces commissions.

La liste des membres de ces comités est consultable en mairie.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Le conseil municipal décide de la création de la commission communale d'appel d'offres et de l'élection de ses membres.

La liste des membres de ces comités est consultable en mairie.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS :

Suite aux élections municipales complémentaires des 17 et 24 octobre 2010, le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, au renouvellement de la commission communale des impôts ; il convient à cet effet de proposer aux services fiscaux une liste de noms parmi lesquels seront désignés les commissaires titulaires et les commissaires suppléants en remplacement de deux commissaires titulaires et de deux commissaires suppléants démissionnaires.

AFFAIRES DIVERSES :

LOGEMENT

Marc BOTIN fait part au conseil municipal qu'une personne a visité le logement situé 4 rue d'Eichtal. Cette personne semble intéressée et envoie sa demande de location par courrier.

REMERCIEMENT DES ASSOCIATIONS

Marc BOTIN informe que nous avons reçu une lettre de remerciement de l'Union Sportive de Cerisiers, club de football, pour la subvention allouée au titre de l'année 2010.

VŒUX 2011

Marc BOTIN informe que les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 7 janvier à la salle des fêtes. Les amuse-bouches seront réalisés bénévolement par Monsieur Patrick JACQUET.

MISE A DISPOSITION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Marc BOTIN informe que le Syndicat d'Initiative a demandé récemment, et ce, deux jours avant la réunion, à utiliser la salle des commissions, au rez-de-chaussée de la mairie, pour pouvoir y organiser les réunions de bureau de l'association.

Marc BOTIN a accepté. Toutefois, à compter de ce jour, toute association, souhaitant faire les réunions de bureau ou assemblées générales, dans la limite d'un nombre de personnes limité, auront pour obligation de les faire :

Dans la salle du conseil municipal car dans la salle des commissions, il y a le cadastre et elle est plus grande

Pendant les horaires d'ouverture de la mairie, à savoir : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14 h 30 à 17 h 30.

PERSONNES AGEES

Marc BOTIN fait également part de la difficulté d'un couple des personnes âgées pour trouver une personne pour les tâches ménagères. L'association de Villeneuve sur Yonne a été contactée. Le problème est résolu.

DENEIGEMENT

Monsieur Henri CHICOUARD intervient car des administrés sont mécontents quant au non déneigement de leur chemin. Les employés communaux font le maximum pour rendre les chaussées praticables.

SITE INTERNET

Messieurs Benoit GAMBIER et Jean-Yves LAISNE ont proposé au conseil municipal un site internet pour la mairie. Mesdames Isabelle JARNOUIN et Nathalie GAGNAIRE ont fait de même.

Nous remercions pour leurs propositions et nous ne manquerons pas de les informer dès que le

Nos employés communaux

Peut-être les avez-vous croisés dans le village, au détour d'un chemin ou à 3 heures du matin en train de passer le traîneau et sabler les rues du bourg et des hameaux. C'est bien eux ! Nos trois employés communaux, Véronique, Olivier et Marc.

Entretien des 50 kms de routes, des chemins, des espaces verts et fleuris, du cimetière, des bâtiments communaux.... Voilà quelques exemples de leur travail.

C'est pourquoi, ils ne peuvent pas être partout à la fois.

D'une nature serviable et consciencieuse, ils sont toujours à la disposition de la commune.

Merci pour leur dévouement, surtout lors des chutes de neige, pour que nos routes soient praticables.

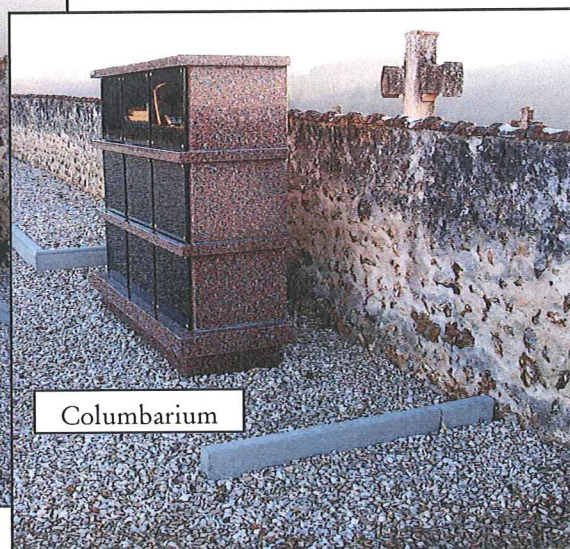
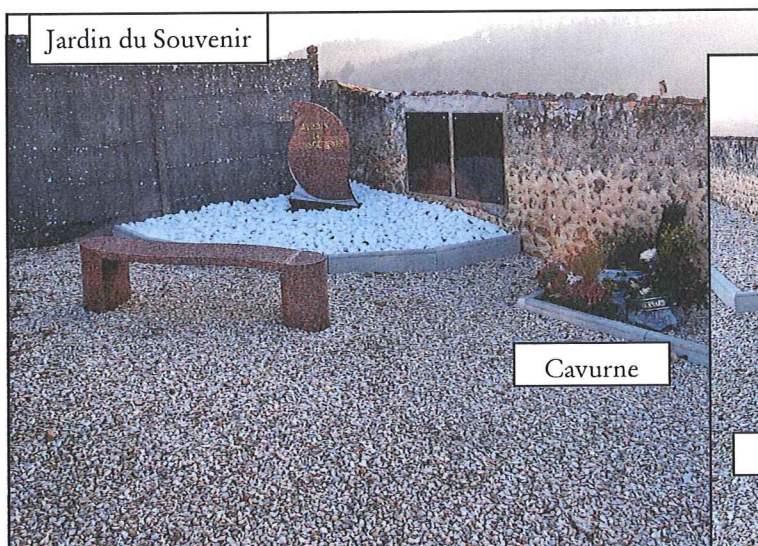
Cimetière

Depuis le mois de septembre dernier, dans le nouveau cimetière sont installés :

- ✧ 1 columbarium composé de 9 cases pour y déposer des urnes
- ✧ 1 ensemble de 14 cavurnes : ce sont de petits monuments de même type que les concessions dites « traditionnelles ». Elles accueillent des urnes.
- ✧ 1 jardin du souvenir : c'est un endroit pour déposer les cendres du défunt.

Des plaques noires fixées au mur sont réservées au jardin du souvenir pour inscrire le nom du défunt. Le droit d'inscription est payant.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 03.86.96.02.13



Concours de poésie

Le samedi 12 juin, se déroulait au Lavoir, la cérémonie de remise des prix du 1^{er} concours de poésie, en présence du jury, des parents et des amis. Cette initiative a permis d'ouvrir une porte sur un genre modeste mais immortel de la littérature. Même si nous ne nous attendions pas à une participation massive pour cette première expérience, la qualité, la fraîcheur des textes, l'imagination de leurs auteurs a enthousiasmé jury et organisateurs. Il fut difficile de choisir les meilleurs et d'éliminer les moins méritants. Aussi il fut décidé de récompenser tous les participants.

Ont participé à ce concours : Clairis ETIENNE CE2, Launa BERTOUX CE2, Quentin LEMAITRE CM1, Louis LEMAITRE 5^{ème}, Enzo BOZO 5^{ème}, Sylvie LAMARTINIERE Adulte, Virginie LAMARTINIERE Adulte.

Le deuxième concours de poésie sera ouvert le 15 avril 2011 et clos le 15 mai suivant. Sont admis à participer les enfants des écoles des Bordes et de Dixmont et les adultes des Bordes et de Dixmont. Une lettre d'information contenant le règlement sera distribuée courant février.

Poèmes des deux plus jeunes participants

Le printemps et les oiseaux

Le printemps est revenu
Les animaux aussi,
Les arbres ne sont plus nus,
Et les oiseaux vont préparer leur nid.

Sur les branches poussent de jolies fleurs,
Elles ont toutes de belles couleurs,
Les mamans oiseaux ont pondu leurs œufs,
Maintenant, il faut prendre soin d'eux.

Les fleurs ont laissé leur place à de bons fruits,
Des poires, des cerises, des pêches et des kiwis,
Au fond du nid, on entend le gazouillis
Des petits oiseaux qui font cui-cui.

Maintenant l'été va arriver,
Les oisillons vont prendre leur envol,
Les enfants vont quitter l'école,
Et tout le monde va pouvoir jouer.

Clairis

Ma famille

Ma maman est douce comme le velours
C'est mon cœur d'amour

Mon papa sent le bonbon
Il est mon bichon

Mes frères font la fête
Ils rient quand ils m'embêtent

Ma mamie fait des gâteaux
Ils sont bons et beaux

Mon papi aime le jardin
C'est un malin

Voilà ma famille que j'aime de tout mon cœur
C'est un vrai bonheur

Louna

Viè associative

Association Culturelle et Sportive de DIXMONT

L'Association se compose de deux sections, l'une à vocation sportive, l'autre en ateliers féminins.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez nous rejoindre, le lundi de 16 à 17 heures, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur Fabien nous transmet sa bonne humeur et son savoir faire de pédagogue. Les cours commencent par un échauffement, puis de divers exercices d'abdominaux et d'étirements, et de la relaxation. Le cours s'adresse aussi bien à des adultes qu'aux seniors.

L'Association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers Féminins » se réunissent le jeudi après-midi, soit dans une salle, à la Mairie ou à la Salle des Fêtes de 14 h 30 à 18 h, pour y pratiquer diverses activités ; peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie etc.

Nous avons l'intention d'étendre les activités de l'Atelier Féminin à un projet de peinture sur soie, tissage de perles, modelage et tour à poterie. Ces diverses activités ne pourront être possibles que si nous avons assez d'adhérents ou d'adhérentes. Par conséquent, nous aimerions savoir si vous seriez intéressés(ées) par ces ateliers (nous restons ouverts à tout autre projet).

**Veillez nous le faire savoir en contactant
Mme GOMBAULT au 03.86.96.00.55**





Le Football à CERISIERS en 2010

Depuis 50 ans, plusieurs centaines de joueurs ont foulé les terrains de football icaunais et bourguignons avec l'Union Sportive de Cerisiers.

Cette année 2010 aura été marquée par les festivités du cinquantenaire du club. Nos amis suisses de l'AS Haute Broye nous

auront rejoints fin juin pour participer au tournoi amical organisé pour l'occasion et profiter des retrouvailles pour plusieurs générations de footballeurs, dirigeants et sympathisants lors de ce dernier week-end de juin.

D'un point de vue sportif, deux résultats auront marqué la saison 2009 / 2010 :

- * L'excellent parcours en coupe nationale de notre équipe U13. Nos jeunes joueurs de 11 et 12 ans, dirigés par Alain BOBARD et Olivier PELERIN, ont terminé à une belle 4^{ème} place qualificative en finale départementale et ont participé à la finale régionale, terminant à la 6^{ème} parmi les 16 meilleures équipes de la région (et 2^{ème} équipe de l'Yonne derrière l'AJA, vainqueur de l'épreuve).
- * L'accession au niveau régional de nos seniors encadrés par Orlando OLIVEIRA. Après avoir terminé leur championnat à une méritoire 2^{ème} place, les seniors jouent désormais au niveau régional et se retrouvent dans un championnat relevé de Promotion de Ligue avec d'autres équipes icaunaises et nivernaises.

Malgré la très mauvaise publicité faite à notre sport à l'occasion de la Coupe du Monde sud africaine de cet été, les effectifs de l'US Cerisiers restent stables avec près de 150 licenciés. L'action de nos éducateurs et dirigeants a été récompensée ce mois de novembre par l'obtention du Label Foot de la Fédération Française de Football. Cette distinction récompense les clubs pour la qualité de l'accueil, de l'encadrement et de l'éducation au sein des Ecoles de Football. Seuls une douzaine de clubs du département (sur près de 110) ont ainsi été récompensés ces 5 dernières années.

Nous remercions tous ceux qui oeuvrent bénévolement pour la réussite de notre club, ainsi que la municipalité de Dixmont et l'ensemble des artisans et commerçants des environs qui nous apportent leur fidèle et indispensable soutien.

Notre souhait pour cette année 2011 : que nos joueurs aient plaisir à pratiquer le football, qu'ils développent un état d'esprit fondé sur la volonté de progresser, pour favoriser leur épanouissement. A nous, dirigeants et éducateurs, de continuer à les accueillir et leur transmettre, dès le plus jeune âge, une éducation sportive, sur la base des valeurs de respect, de politesse et de fair-play.

DATES A RETENIR : **CHOUROUTE, à CERISIERS LE 12 FEVRIER**
TOURNOIS SENIORS ET VETERANS
LES 11 ET 10 JUIN

Pour tout renseignement : Christophe CAILLIET (Président) 03 86 96 06 24



L'US Cerisiers vous souhaite une bonne année 2011



Association des Anciens Combattants de DIXMONT-LES BORDES

Le 11 novembre dernier a eu lieu la cérémonie commémorative de la guerre 1914-1918 aux monuments aux morts de Dixmont et des Bordes en présence d'un nombreux public.

Des gerbes portées par les enfants ont été remises par l'A.A.C. et les anciens prisonniers, aux deux monuments. Après le discours du Maire, Antoine Lopes le président a ensuite demandé aux jeunes, de lire le discours de l'Ufac (Union Française des anciens combattants) :

A Dixmont Etienne Clairis et Kilian Loiseleur, aux Bordes Alex Legrand et Hugo Bertoud se sont chargés consciencieusement de cette tâche. Ils en ont été remerciés par les personnes présentes.



MÉDAILLE. Antoine Lopes a remis la Croix du combattant volontaire à René Doujon.

Ensuite le président a remis la Croix du Combattant volontaire, agrafe AFN à René Doujon, membre de l'association. Celui-ci a été affecté au 159^{ème} RIA (infanterie alpine). Il a servi de janvier 1960 à juin 1961 en Grande Kabylie. L'intéressé se souvenait qu'en 18 mois passés sur un piton à 2 450 mètres d'altitude, il n'avait pas vu tomber une goutte de pluie.

Après les cérémonies et un vin d'honneur offert par la municipalité de Dixmont, les présents se sont rendus à la salle des fêtes pour le repas traditionnel ; 89 personnes se sont ainsi retrouvées dans une ambiance chaleureuse et cordiale où étaient présents le maire des Bordes et deux élus de Dixmont.



Une surprise a été réservée par le bureau à Antoine Lopes pour ses 10 ans de présidence de l'association et il lui a été offert un panier de douceurs et des bouteilles de vin. Ce dernier a été très ému par ce geste inattendu.

La journée a passé très vite autour du repas organisé par le traiteur habituel Monsieur Lallier et les personnes se sont quittées en se promettant de se revoir prochainement.

Prochaines manifestations

- Assemblée générale anciens combattants : mercredi 16 février à 10 heures à la salle des fêtes de Dixmont.
- Le prochain voyage aura lieu en Charente Maritime du 16 au 21 mai inclus.

Nouveau

COMITE DES FETES DE DIXMONT

Le comité des fêtes a été créé le 3 novembre 2010. Le bureau est composé de six membres :

Jean-Pierre JARDIN, président
Marie-Joseph JARDIN, trésorière
Nathalie BAILLEUL, secrétaire

Fabrice GRILLY, vice président
Patrick JACQUET, trésorier adjoint
Isabelle RIGAUT secrétaire adjointe

La première assemblée générale s'est déroulée le 21 janvier à la salle des fêtes.

L'ordre était le suivant :

* présentation des membres du comité, des statuts, le règlement intérieur, du calendrier prévisionnel 2011, le montant des cotisations.

Le comité a créé une adresse mail :

comitedesfetesdixmont@orange.fr
comitedesfetesdixmont.e-monsite.com

CALENDRIER PREVISIONNEL 2011



25 JUIN

FEU DE LA SAINT JEAN

A 19 HEURES

COCHONS DE LAIT A LA BROCHE

VERS 23 HEURES

EMBRASEMENT DE BACCHUS



13 JUILLET

STAND

CREPES/GAUFFRES/FRIANDISES

PESEE DU PANIER GOURMAND

NOVEMBRE

ANIMATIONS DIVERSES POUR TOUS
SUIVI D'UN GOUTER



PS-MS



MS-GS

*Le Père Noël
DIXMONT*



CP-CE1



*LES BORDES
Spectacle de Noël*

Intercommunalité

La France, par rapport à ses voisins, se caractérise par le nombre élevé de ses communes (36793 en 2009, dont près de 32 000 comptent moins de deux mille habitants et, parmi elles, 75 % moins de sept cents). Cette singularité, fruit de l'histoire, est avant tout une richesse. Véritable pont entre le passé et le présent, la commune est à la fois un lieu de mémoire et de production de l'identité, mais aussi un laboratoire de la vie démocratique et de l'entraide de proximité.

Toutefois, cet « éparpillement » a de longue date rendu nécessaire des rapprochements (loi de coopération syndicale en 1890). La coopération intercommunale d'aujourd'hui doit offrir des moyens supplémentaires et efficaces aux communes, dans le respect de leur autonomie, pour répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens, qu'il s'agisse d'aider au développement local ou de garantir un service public de qualité.

L'intercommunalité occupe désormais une place de plus en plus importante dans le développement local et le champ de ses compétences s'est considérablement élargi. Ainsi s'esquisse, depuis 1992, le passage d'une intercommunalité de gestion de compétences à une véritable intercommunalité de projet, renforcée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (LOADDT), qui a introduit la notion de « projet de territoire », et par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000. Ces projets passent notamment par la voie contractuelle, dont l'efficacité a été démontrée, notamment dans les contrats de ville et contrats de plan Etat-Région (devenus contrats de projets Etat-Région en 2007), avec l'introduction de contrats de pays et de contrats d'agglomération.

Preuve de l'importance croissante accordée à l'intercommunalité, l'article 72 de la Constitution, après la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, précise que les « groupements », au même titre que les collectivités territoriales, peuvent être désignés comme « chef de file », « lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales ». Enfin, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales contient des dispositions visant à améliorer le fonctionnement des structures intercommunales. Ce texte accorde notamment aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui en font la demande le droit d'exercer certaines compétences attribuées aux régions et aux départements, pour le compte de ces collectivités et sous réserve de leur approbation. De plus, les processus de transformation et de fusion des EPCI sont facilités. Ainsi, au 1er janvier 2007, huit fusions d'EPCI ont été recensées. Au 1er janvier 2009, on comptait 2 601 groupements à fiscalité propre, regroupant 34 166 communes et 56.4 millions d'habitants, soit près de 90 % de la population.

L'Intercommunalité dans la réforme de 2009

La réforme des collectivités locales, constituée de quatre projets de loi présentés en Conseil des ministres le 21 octobre 2009, tranche un certain nombre de questions.

Tout d'abord, elle souhaite développer et simplifier l'intercommunalité afin de parvenir au 1er janvier 2014 à une couverture de l'ensemble du territoire par des structures intercommunales et à un renforcement de la cohérence des périmètres des EPCI.

LA BORDE A LA GOUSSE

Ce hameau est situé au nord-est de la commune à une altitude d'environ 235 m.

L'origine de son nom : On trouve couramment le mot

« **BORDE** » dans notre contrée ; il désigne une zone d'habitation aux confins d'un territoire, en bordure d'un défrichement.

« **GOUSSE** » nom de source ? ou voir texte ci-dessous sur la chapelle

Ce hameau est particulier de par les gros blocs de grès apparaissant en quelques endroits. L'inventaire des polissoirs du nord de l'Yonne atteste la présence de trois polissoirs fixes à la Borde à la Gousse. On y trouve également des silex taillés. La collection de Francisque GAY a permis d'établir un « diagramme des stades culturels en région Othe » et donc pour notre hameau : quelques pièces acheuléennes, une industrie moustérienne abondante et de nombreux outils du néolithique moyen et récent.

Ce hameau était doté d'une chapelle déjà édifiée en 1560. Elle était sans doute de fondation privée. Peut-être avait-elle été créée par quelque habitant à la fin du XV^{ème} siècle lors de la refondation du hameau sur le terrage de Richarde la Gousse, qui a donné son nom à l'exploitation ? En 1697, la statue de Notre Dame de Pitié fut enlevée de l'Eglise de Dixmont pour être transportée dans la dite chapelle.

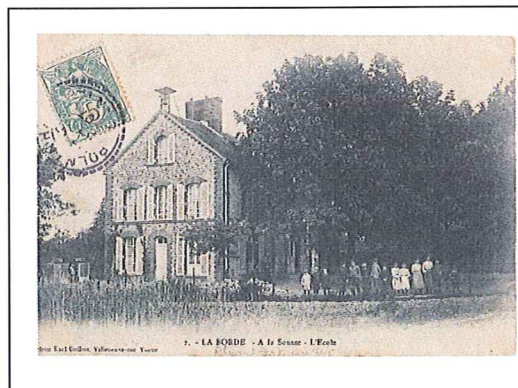
Cette chapelle était dédiée aux apôtres Saint Philippe et Saint Jacques dont la fête avait lieu le 1^{er} mai. Une messe y était dite chaque année à cette date jusqu'en 1865. Cette date a été conservée pour la fête du hameau jusqu'en 1965.

En 1923, les habitants demandent au conseil municipal la destruction de ce bâtiment en très mauvais état construit à l'intersection de la rue de la Chapelle et de la rue de l'Ecole. Il fait saillie sur l'alignement et gêne la circulation.

Ce hameau qui était l'un des plus importants de la commune eut aussi son école. Le baron Adolphe d'Eichtal, banquier venu acquérir le domaine de la Mine, souhaitait faciliter la scolarité des enfants des hameaux trop éloignés du bourg. Il acheta les parcelles nécessaires à l'édification d'écoles publiques. Le 21 avril 1879, le conseil municipal vota la construction de deux écoles : l'une à la Borde à la Gousse et l'autre aux Brûleries.

La commune comptait alors 1709 habitants. L'école de la Borde à la Gousse devait attirer les 51 enfants des 427 habitants du hameau et de ses écarts voisins. Cette école a fonctionné jusqu'en 1970.

Ce hameau eut même une épicerie - café - « dancing » jusqu'en 1925 ainsi qu'un lieu-dit « Palais Royal » où les hommes se réunissaient pour y déguster la « gnôle » distillée à ce même endroit jusqu'en 1938. Des années 1945 à 1951 environ, une épicerie alimente le hameau (dépôt) et ses alentours par des tournées.



Il subsiste une grande mare qui servit aux lavandières du village. Une plus petite fut comblée en 1967.

Sources :

Cabiers du Syndicat d'initiative par G. RIBEILL, Etudes historiques sur Dixmont de l'Abbé PISSIER, Le silex et le grès par Pierre GLAIZAL, Souvenirs de Madame BERTRAND, Noms de rues et chemins par Alain NOËL.

Numéros Utiles

NUMEROS D'URGENCES : **15** SAMU



18 ou 112 POMPIERS

17 POLICE



Gendarmerie 89500 Villeneuve sur Yonne 03 86 87 11 17

SOINS INFIRMIERS : pages jaunes annuaire téléphonique

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donnez les informations suivantes :

Je suis M.Mme.Mlle....., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne Inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNÉ 3 rue Blanche..... 03 86 96 01 95
MAIRIE 7 rue de la Mairie..... 03 86 96 02 13
Bar de la Fontaine : Mr GUÉRIN 30 rue d'Eichtal..... 03 86 96 03 67
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... 03 86 96 01 99

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... 03 86 83 67 00

SOS FEMMES BATTUES : 3919

ENFANCE MALTRAITEE : 0 800 054 141 ou 119

SAMU SOCIAL : 115

EDF : 0 810 333 089

SIEPA Monsieur DESVAUX, le fontainier 06 24 43 33 82

FOURRIÈRE DU SÉNONAIS 06 08 27 05 56

Etat Civil 2010



Naissances

Hugo né le 19 janvier 2010
Sébastien FLEURY
et Emilie DUBOSCQ
27 rue de la Mairie

Marie née le 2 août
Mathieu POUTHÉ
et Carole JARRIGE
11 route de Valprofonde les Brûleries

Mamadou-Alpha né le 11 février
Aminata SOW
19 rue de la Jamauderie les Brûleries

Rose née le 18 août
Benoît YVON
et Nancy FARINOT
20 rue de l'Ecole la Borde à la Gousse

Chloé née le 18 mars
Guillaume GUADAGNINI
et Vanessa STENTZ
3 rue du Gumery

Noah né le 8 octobre
Christophe LIEGIBEL
et Tatiana PAWLAK
18 rue des Chevaliers

Julie née le 3 avril
Pascal DOUJON
et Christine MAINGUET
4 chemin des Noisettes les Bauquins

Hugo né le 25 octobre
Jimmy CHICOUARD
et Elodie ROIZOT
31 route d'Armeau

Jeanne née le 9 avril
Jean-Yves SIMON
et Angélique CHAMPY
9 rue de la Source Vaulevrier

Léa et Clément nés le 9 novembre
Jimmy LAMBERT
et Aurélie DESSEMENCE
11 rue de la Jamauderie Les Brûleries

Aaron né le 22 novembre
Yann GAUTHEROT
et Séverine GALLOIS
5 rue des Maillonneses

Ambre née le 13 décembre
Teddy HOUARD
et Laure MOURY
4 chemin du Pont Vert

Nous félicitons les heureux parents

Tous nos vœux de bonheur



Arnaud SAGOT et Laure VALETTE

Le Gros Chêne
Samedi 3 avril



David BEAU et Amélie PRIMAUX

Le Bourg
Samedi 19 juin



Teddy HOUARD et Laure MOURY

Le Bourg
Samedi 7 août



Décès

FOURCADE Jeannine
veuve HUMBERT
le 3 mars

COLLOT Camille
le 16 mai

ARAÚJO DA COSTA Noémia
épouse GONÇALVES FERREIRA
le 22 mai

LE CAËR Bernard
le 6 juillet

RAMBAUD Marie
veuve SOUCHET
le 15 juillet

CHALONS Johnny
le 27 juillet

PREVOST Paulin
le 5 août

DE KEISER Bernard
le 29 septembre

PETIT Jeannine
veuve MERCIER
Le 25 novembre

RETTEMBACH Helga
veuve DESVAUX
le 28 novembre

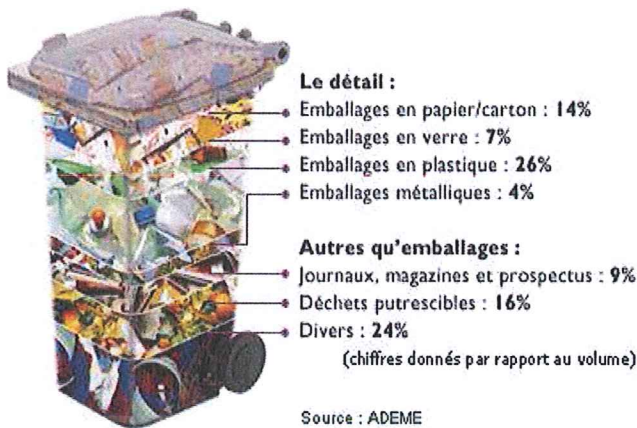
Le tri sélectif

Les déchets sont de plus en plus nombreux car la société de consommation produit de plus en plus d'objets qui ne sont pas réutilisés et qui sont jetés dans nos poubelles... Nos poubelles contiennent de nombreuses matières recyclables.

Le recyclage permet **d'économiser de l'énergie et des matières premières**. En transformant les déchets, on peut les réutiliser.

Pourquoi trier ?

Les déchets présents dans la poubelle ménagère sont **brûlés ou mis en décharge**.



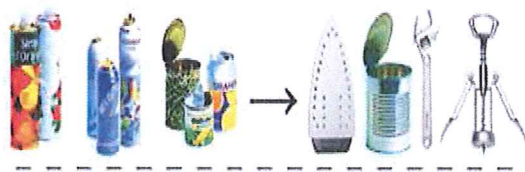
Pour économiser les matières premières (bois, pétrole...) et protéger la nature, il faut donc récupérer les déchets qui peuvent être recyclés. Pour récupérer du verre, du plastique, du papier, on va trier les déchets par famille. Le fait de trier les déchets c'est ce qu'on appelle faire du **tri sélectif**.

Comment trier ?

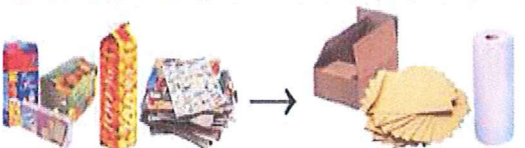
La poubelle habituelle sert pour les **déchets ordinaires**, comme les restes de repas (poulet, purée, pain...) les boîtes sales, couches culottes, pots de yaourts, etc... **Ces déchets sont non recyclables**, et ils seront valorisés énergétiquement, ou pour une partie, mis en décharge.

La poubelle **bleue** contiendra les papiers, journaux, magazines, imprimés.

La poubelle **jaune** servira pour les emballages carton : cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles d'huile, emballages métalliques : boîtes de conserve, barquette aluminium, canettes, emballages en plastique : bouteilles et flacons en plastique, aérosols.



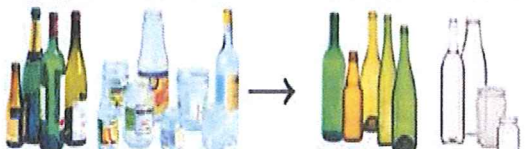
Les canettes et les conserves sont utilisées pour fabriquer des casseroles, des caddies et des carrosseries.



Avec une brique de lait, on peut fabriquer du papier cadeau et des enveloppes.



Les bouteilles en plastique sont recyclées en laine polaire, en plastique pour les cirés.



Le verre est fondu pour fabriquer des bouteilles ou des vitres.

Les cartons servent à fabriquer des barils de lessive.

Doivent être emmenés à la déchetterie : Les objets encombrants et dangereux
(gravats, batterie, huile de vidange...) les déchets de jardinage.

Le compostage

Chacun d'entre nous peut faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par le compostage domestique ?

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont nombreux. Il suffit de disposer d'un coin du jardin, si possible à l'abri des regards, dans lequel vous disposerez en couches vos déchets.

Notez que le compostage n'est pas réservé aux seuls propriétaires d'un jardin, même sur un balcon, vous pourrez faire du compost avec un composteur adapté.

<u>Les déchets de cuisine</u>	<u>Les déchets verts</u>	<u>Les déchets domestiques</u>
* Épluchures * coquilles d'œufs * marc de café * croûtes de fromages * fanes de légumes * légumes abîmés	* Tontes de gazon * feuilles * fleurs fanées * mauvaises herbes non montées en graines * les tailles * les branchages...	* Mouchoirs en papier * essuie tout * cendre de bois * sciures * copeaux * papier journal * plantes d'intérieur non malades

Un quart environ du contenu de nos sacs-poubelles est constitué de matières compostables. Or une fois transformés dans un coin de notre jardin – nos déchets verts deviennent une formidable matière première, sous la forme de terreaux.



Les bacs à verre ne sont pas des poubelles (voir photos). Ils sont fait **UNIQUEMENT** pour déposer des verres.



Pour que le village reste propre, chacun doit respecter les consignes du tri sélectif.

Propos juridique

Donner un « coup de pouce » à ses petits-enfants en toute sérénité

Beaucoup de grands parents souhaitent aider leurs petits-enfants. Deux possibilités s'offrent à eux : le prêt ou la donation. Parce qu'il est remboursable, le prêt est plus simple à faire qu'une donation qui entraîne une transmission définitive des biens. Il peut être utile lorsque les grands-parents ne souhaitent pas avantager l'un de leurs petits-enfants par rapport aux autres, ou lorsqu'ils n'ont pas les moyens de donner à tous la même somme.

En matière de prêt en famille, il faut toujours être prudent pour éviter toute contestation juridique et fiscale. Le principal danger réside ici dans l'absence d'écrit : la distinction entre le prêt et le don est alors pratiquement impossible. La simple preuve de la remise de l'argent n'est, à elle seule, pas suffisante.

Pour les grands-parents comme pour les petits-enfants, pour éviter les conflits qui résulteraient de contestations, il est préférable de recourir à un acte notarié. Le notaire établira un titre exécutoire, c'est-à-dire un acte qui constate l'existence du prêt et en facilitera, le moment venu, le remboursement. Il se chargera également des formalités d'enregistrement du contrat auprès de l'administration fiscale.

Les donations faites par chaque grand-parent bénéficient d'un abattement de 31.395 euros par petit-enfant : l'impôt ne sera calculé que sur la valeur du bien donné qui dépasse ce montant. Des réductions d'impôt pouvant aller jusqu'à 50 % sont également applicables en fonction de l'âge du donateur et de l'objet de la donation. Ces avantages, qui sont réservés aux donations, se renouvellent tous les 6 ans.

Par ailleurs, si la donation porte sur une somme d'argent, une exonération supplémentaire d'un montant de 31.395 euros peut s'appliquer si le grand-parent donateur a moins de 65 ans et si le petit-enfant gratifié est majeur.

Donner à un petit-enfant impose de bien réfléchir. Il ne faut pas se laisser séduire par les avantages fiscaux, et ne pas se préoccuper des règles de droit civil. Quand il fait une donation à ses petits-enfants, le grand-parent doit se poser trois questions.

- ◇ **Que donner ?** Argent, titres ou même usufruit temporaire d'un bien immobilier (par exemple, pour permettre au petit-enfant de se loger pendant ses études).
- ◇ **Combien donner ?** Le montant de la donation doit être adapté à sa situation patrimoniale car il ne faut pas léser, même involontairement, son conjoint ou ses enfants.
- ◇ **Comment donner ?** La donation peut parfois se faire sans acte, par exemple, par la remise d'un chèque ; on parle alors de don manuel. Une solution en apparence simple et économique, mais qui très souvent provoque des conflits familiaux qui vont bien au-delà des considérations matérielles.

Quelle que soit votre décision, n'hésitez pas à faire appel à votre notaire. Spécialiste du patrimoine et de la famille, il vous conseillera au mieux de vos intérêts et de ceux de vos proches. Pour trouver les coordonnées d'un notaire, consultez www.notaires.fr

Source : Chambre des Notaires

Infos Services



PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



OUVERTURE DU SECRETARIAT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr



LA BIBLIOTHEQUE

Chaque 2ème mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81



ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE

03.86.96.02.15



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président : Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1 ^{er} Vice-Président : Claude HAUER	03.86.96.04.95
2 ^{ème} Vice-Président : Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX	06.24.43.33.82
Mairie de Dixmont	03.86.96.02.13



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes.
Son responsable est Mme Annie CHICOUARD

TARIFS

Résidents de la commune :
1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune :
1 journée 175 €, un week-end 250 €

Pour tous renseignements,
contacter la Mairie au 03.86.96.02.13



VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,
48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers
Tél. : 03.86.96.21.34
E-mail : paroisse.cerisiers@orange.fr

Permanence

1er mardi et 3ème samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

Permanence du Père DEBACKER

mardi de 17 h 00 à 18 h 00

Contactez Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66



CIMETIERE COMMUNAL

Si vous avez besoin des clés pour vous rendre au
cimetière, adressez-vous à la mairie au 03.86.96.02.13

*La semaine des Rameaux,
le cimetière sera ouvert*

Mr Battistel et son équipe
vous souhaitent une bonne année
2011

santé amour
bonheur argent

De Dietrich
Station Technique Agréée



VIESSMANN



CHAUFFAGE - CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES

Etudes, Conseils & Réalisation

ENTRETIEN / DEPANNAGE

03 86 96 01 40

SarL BATTISTEL

12, rue de la porte du bois 89500 Dixmont

Siret 49334079800013

HEXAGONE

La force d'organisation pour vos :
Banquets - Repas - Mariages
Animations - Thés dansants
Fêtes locales - Spectacles - Bals
Salons, Foires - Séminaires ...

CROQU'HEXAGONE

Restauration - Traiteur

06 73 49 79 42

03 86 83 35 79

Siren : 48470712

89500 DIXMONT



GARAGE
Auto Service
Dixmontois 89

entretien-réparation-dépannage

Forfait Vidange à partir de 47 € (dans la limite de 5 L)

Rue d'Eichtal-89500 DIXMONT

03 86 64 01 98

06 08 47 57 65

@ asd89@free.fr

SERVICES A DOMICILE

N° Siret 512 576 646 00016
(non soumis à la T.V.A.)

Noché Christophe

TEL : 03 - 86 - 96 - 03 - 39
PORT : 06 - 31 - 40 - 91 - 08
DIXMONT.

Entreprise multi-services propose
différents travaux :

- Pour l'intérieur (tapisserie , peinture , enduit ,
plâtre , béton cellulaire , petite plomberie et
électricité , revêtement de sol , vitrerie , etc...)

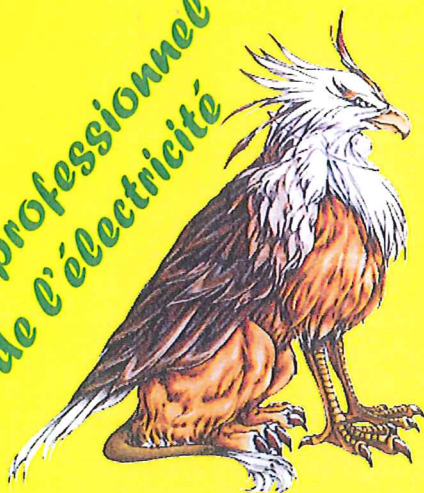
- Pour l'extérieur (taille , tonte , débroussaillage ,
traitement contre les mauvaises herbes , etc...)

Ces services peuvent être occasionnels ou faire
l'objet d'un contrat annuel .

Un devis gratuit est proposé avant chaque
intervention.



*Votre professionnel
de l'électricité*



Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

SIVOS

ELECTIONS

A la suite des élections de DIXMONT, deux nouveaux membres ont rejoint ce syndicat. Marie-Josèphe JARDIN Marc BOTIN, complètent désormais la représentativité de la commune Dixmontoise.

Les membres ont élus François GREBOT comme nouveau président et Annie CHICOUARD comme vice présidente.

PERSONNELS

L'indemnité d'administration et de technicité a été votée comme les années précédentes.

Lors de l'absence de Véronique QUIMBRE, celle-ci est remplacée par les employés des deux communes.

LES PARTICIPATIONS COMMUNALES

le regroupement pédagogique représente 144 enfants

fonctionnement général	591.00 € par enfant
cantine	1.96 € par repas
garderie	0.81 € par heure et par enfant
transports	80.68 € par enfant

VIE SCOLAIRE

Il semblerait que quelques parents emmènent fréquemment leurs enfants avec du retard à l'école. Un rappel a été distribué via le carnet de liaison.

Le respect des institutions commence par le respect des heures d'école.

Valérie & Fabrice MASSARI
ARTISAN BOUCHER

*Boucherie - Charcuterie
Crêmerie*

4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES
Tél. 03 86 96 85 18

NOUVEAU

**ouverture début mars
à Villeneuve-sur-Yonne**

chauss'

ELEGANCE

**Chaussures
femme
et homme**

**Collection
printemps / été**

50, rue Carnot - 89500 Villeneuve-sur-Yonne



GARAGE
Auto Service
Dixmontois 89

entretien-réparation-dépannage

Forfait Vidange à partir de 47 € (dans la limite de 5 L)

Rue d'Eichtal-89500 DIXMONT

☎ 03 86 64 01 98

☎ 06 08 47 57 65

@ asl89@free.fr